

PASSEPORT BIOMETRIQUE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

UNIQUEMENT SUR RDV : lundi : 8h30 à 11h30 / mardi, mercredi, vendredi : 14h00 à 16h30 / jeudi : 14h00 à 17h30 / samedi : 9h00 à 11h30

- **FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE SUR <https://ants.gouv.fr/>**
- **IMPRIMER la pré-demande ou noter le numéro de la pré-demande**

- 1 photographie d'identité** NORME ISO/IEC 19794-5 :2005, récente (-de 6mois), de face, taille du visage 3,2 x 3,6 cm, sur fond gris (fond blanc à proscrire), parfaitement centrée, non découpée, en couleur, tête nue, non scannée
- Extrait d'acte de naissance avec filiation pour les majeurs EN ORIGINAL** (- de 3 mois) à la mairie du lieu de naissance (si né en France)
- Preuve de la nationalité française EN ORIGINAL** si l'original de l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française (CNF par le greffe du TGI, décret naturalisation ou réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française, carte d'identité du parent)
- Timbre fiscal de 86 €** (pour les majeurs) <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou bureau tabac
- Timbre fiscal de 42 €** (pour les mineurs de + de 15 ans)
- Timbre fiscal de 17 €** (pour les mineurs de - de 15 ans)
- 1 justificatif de domicile moins d'1 an EN ORIGINAL** (avis d'imposition ou de non-imposition, taxe foncière ou habitation, facture EDF, France Telecom, ordures ménagères ; eaux...)
- Ancien passeport** ou déclaration si perte de l'ancien passeport
- Carte nationale d'identité** (sinon document officiel avec photo permis de conduire, de chasser, carte d'identité professionnelle, carte de combattant, titre de séjour),...

POUR LES MAJEURS HEBERGÉS CHEZ UN TIERS

- pièce justificative du domicile de l'hébergeant
- pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sur papier libre, précisant la date de l'hébergement

POUR LES MINEURS : PASSEPORT SIGNÉ PAR LE MINEUR À PARTIR DE 13 ANS

- Copie intégrale de l'acte de naissance du mineur (- de 3 mois)
- SI PARENTS DIVORCÉS** : jugement de divorce (si garde alternée CNI des 2 parents + justificatif de domicile des 2 parents)
- pièce d'identité du représentant légal
- livret de famille

POUR REMPLIR LE FORMULAIRE, CONNAITRE NOM, PRENOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE DE SES PARENTS (si vous ne possédez pas d'acte de naissance)

LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE POUR LE DÉPÔT ET LE RETRAIT DU PASSEPORT

VALIDITÉ : 10 ANS POUR MAJEUR, 5 ANS POUR MINEUR (EMPREINTES À PARTIR DE 12 ANS)